



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021  
MÂCON le 31 avril 2021  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

L'Association locale UFC Que CHOISIR de SAÔNE ET LOIRE exerce ses activités à Mâcon (siège social), mais également sur l'ensemble du Département, à travers des permanences au sein de ses antennes : Chalon sur Saône, Paray le Monial, Autun, Louhans, Montceau les Mines et Sennecey le Grand

La crise sanitaire nous aura bien sûr obligés à nous adapter, avec la fermeture au public de nos locaux et des antennes durant plusieurs semaines, au printemps et en fin d'année.

Mais tous nos bénévoles sont restés mobilisés, qu'ils en soient remerciés. Grâce à eux, les dossiers litiges ont été pris en charge et nous avons également maintenu un niveau d'adhésions et de réadhésions tout à fait acceptable. Notre juriste salarié a travaillé à distance.

### **ORGANISATION AL 71**

Notre AL, comme toutes les AL de France est une « cheville ouvrière » d'une Fédération très engagée dans les défis, les combats en direction des consommateurs.

Début 2020, une réflexion a été menée avec un objectif essentiel : améliorer notre fonctionnement en mettant en place des délégations, des sous-groupes de travail pour communiquer sur le rôle de chacun, renforcer l'efficacité de nos actions et la cohésion de notre équipe. Notre projet est collectif, notre démarche se doit d'être également collective et militante.

Une réunion de tous nos bénévoles a eu lieu le 16 mars 2020 en matinée, réunion conviviale et axée sur le fonctionnement général de l'AL 71. Les représentants des antennes étaient présents. Des échanges constructifs, essentiels pour améliorer nos démarches consuméristes.

Un groupe de travail dénommé « COOP » (Comité Opérationnel), issu d'une réflexion collégiale, a été mis en place et se réunit régulièrement. Il est force de propositions. Ont été créées des commissions thématiques : organisation de l'AL, suivi des représentations, actions « hors les murs » (RV conso, débats...), litiges (partage d'expérience sur les litiges traités, veille sur les pratiques des professionnels...).

Cette organisation nouvelle ne se substitue absolument pas aux organes statutaires (Conseil d'Administration, Bureau), elle s'inscrit simplement dans une logique d'amélioration de notre fonctionnement interne.

### **QUELQUES CHIFFRES 2020**

Nombre d'adhérents : **1481** (contre 1466 en 2019).

Nombre de dossiers saisis : **1483**

Dossiers **en cours de traitement par l'AL** : **835**

#### **Avec la répartition suivante :**

Logement : 84

Assurances : 61

Banque : 49

Auto : 34

Alimentation : 1

Secteur marchand : 429

Energie : 87

Administration : 6

Opérateur Télécom : 72

Santé : 8

Autres : 4

A noter le nombre important de dossiers liés aux annulations dans les transports, et notamment l'aérien.

Tous ces chiffres ont été présentés lors de l'Assemblée générale 2020 qui s'est déroulée le 16 octobre à la MJC LHERITAN de MACON, avec un accueil limité d'adhérents, au regard des directives préfectorales.

## **SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**

Au cours du premier trimestre 2020 et dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative, la Direction Départementale de la Cohésion sociale de Saône et Loire a retenu notre projet intitulé « *actions innovantes de sensibilisation des consommateurs sur 5 bassins de Saône et Loire* ». Un certain nombre d'interventions de type « les Rendez-Vous Conso pour des consommateurs avertis et responsables » ont été programmées, sur 5 territoires : PARAY LE MONIAL, MACON, CLUNY, MATOUR et SENNECEY LE GRAND.

Ce projet a subi de plein fouet les conséquences de la situation sanitaire liée au coronavirus.

Cependant, à la rentrée de septembre, une dizaine d'interventions ont été planifiées pour le dernier trimestre 2021.

Malheureusement, seules deux interventions ont pu avoir lieu à Sennecey-le Grand, avant le second confinement. Les autres ont été annulées et reportées, sur le principe, au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Ces deux ateliers sous forme de jeu interactif, portant sur le thème « j'accepte » ont eu lieu en direction des jeunes de 10 à 14 ans, avec un très bon retour de satisfaction.

### **Actions initialement prévues pour 2020 :**

- Conférences et débats (aller vers le consommateur)
- Les Rendez-vous conso :  
8 ateliers d'environ 15 personnes, participatifs de 1h à 1h30 pour donner des informations pratiques :  
Responsabiliser et éduquer sur l'alimentation, la santé, les pièges et arnaques et la consommation responsable  
Public : Enfants, Adultes, Seniors

## **FORMATIONS DES BÉNÉVOLES**

Le Département FORMATION de la Fédération a mis en place en 2020 des sessions de formation en direction des bénévoles sur 4 grandes thématiques, déclinées en sessions ciblées :

- Bien débiter à l'UFC Que CHOISIR,
- Mettre en œuvre la stratégie du Mouvement,
- Se donner les moyens des actions politiques,
- Entretenir les compétences métiers.

Les bénévoles de l'AL 71 ont été nombreux à suivre des stages de formation, lesquels se sont déroulés essentiellement par visio-conférence.

Chaque année, un programme est proposé aux associations. Ces sessions, outre leur dimension pédagogique, permettent à tous d'échanger leurs expériences. L'Union Régionale Bourgogne Franche Comté assure le relais entre le Département Formation fédéral et les associations locales.

## **LES REPRÉSENTATIONS**

Les bénévoles sont impliqués dans de nombreuses représentations auprès des instances locales, départementales et nationales, dans les secteurs suivants :

- Energie,
- Aménagement du territoire,
- Environnement, agriculture,
- Services publics

- Santé,
- Logement,
- Surendettement,
- Transports

Tous les bénévoles engagés, pour représenter l'UFC Que CHOISIR, ont des agendas assez chargés. Ces réunions réclament du temps, des formations spécifiques, mais c'est aussi un moyen d'être vigilants à l'égard du fonctionnement des différents organismes où ils siègent et, surtout, de défendre les prises de position de l'UFC Que Choisir.

En 2020, beaucoup de réunions se sont déroulées par visio-conférence.

## **ACTIONS POLITIQUES DE LA FÉDÉRATION ET RELAIS LOCAL**

Dans le cadre des réflexions et consultations sur « le monde d'après », l'UFC Que CHOISIR a lancé sur le plan national, en juin 2020, une campagne de mobilisation pour une loi sur une consommation plus sobre et plus durable.

Sur près de 104 000 consommateurs, les 5 propositions les plus soutenues ont été les suivantes (à plus de 90%) :

1. Renforcer l'arsenal de lutte contre la fraude bancaire sur internet et la cybercriminalité,
2. Garantir la qualité et l'humanité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes,
3. Combattre l'obsolescence organisée en allongeant la durée de garantie,
4. Reconstruire une autonomie d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux.

Le contexte 2020 a conduit la Fédération à reporter certaines études et à en annuler d'autres qui n'étaient plus pertinentes. Cependant, un certain nombre d'entre elles ont pu être conduites : démarchage téléphonique, obésité infantile et marketing alimentaire, « conso washing », règles d'épandage des pesticides, pêche durable, 5G, recouvrement de créances, mobilité et frais bancaires.

L'Association locale a relayé deux actions initiées par la Fédération :

- **CETA** : L'UFC que CHOISIR au National s'est opposé farouchement à cet accord de libre échange. L'AL 71 a relayé cette position en adressant un courrier aux élus de Saône et Loire.

### **- ÉPANDAGE DE PESTICIDES :**

Au printemps et à l'été 2020, l'UFC 71 s'est résolument opposée aux conditions dans lesquelles les pouvoirs publics ont organisé une pseudo concertation relative aux distances d'épandage de produits phytopharmaceutiques à proximité des habitations. Lancée en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture, la quasi confidentialité de cette consultation a interdit de fait au grand public de faire valoir son point de vue. Au final, et malgré plusieurs interventions auprès de la Chambre d'agriculture, du Préfet et des médias, une Charte d'engagement unilatéral des agriculteurs a entériné la réduction drastique des distances d'épandage au mépris de la santé des consommateurs.

Mais le Conseil Constitutionnel vient de nous donner raison (décision de mars 2021) en considérant comme nulles et non avenues les Chartes d'engagement adoptées sur tout le territoire. Une première victoire pour les consommateurs.

-----

**Les enjeux nationaux de l'UFC Que CHOISIR s'orientent sur les thématiques suivantes : Santé (prévention et consolidation du système sanitaire), une sobriété consumériste qui crée des liens et qui soit connectée à l'environnement local, une société du numérique sécurisée et accessible à tous, la défense des consommateurs affectés par la crise.**

Ne pas hésiter à consulter notre site Web pour retrouver les actions politiques de l'UFC Que CHOISIR.

<https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr/>